

# Programme de formation

## La chaîne de prévention en matière de santé au travail

La participation des salariés à l'effort de prévention en matière de santé au travail est souvent insuffisante, pas ou trop peu organisée. C'est pourtant un enjeu stratégique pour l'entreprise. Disposer d'une chaîne de prévention opérationnelle permet d'une part d'intégrer la gestion de la santé dans toutes les fonctions de l'entreprise et d'autre part de proposer un moyen d'amélioration continue de ces domaines.

### 1 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET COMPÉTENCES VISEES

Au terme de la formation, les stagiaires seront capables :

- De connaître et identifier la notion de chaîne de prévention en matière de santé au travail (pourquoi ?)
- De répartir les attributions de chacun en matière de santé au travail (qui fait quoi ?)
- D'acquérir les compétences de base nécessaires à une participation active au fonctionnement de la chaîne de prévention en matière de santé au travail (comment ?)

Les compétences visées sont techniques, managériales et organisationnelles.

### 2 PUBLIC VISÉ ET PREREQUIS

Cette formation s'adresse plus particulièrement aux personnes (avec ou sans lien hiérarchique) chargées de la gestion d'un site, d'un département, d'un étage, d'une équipe, d'un service, d'un corps de métier... Il n'y a pas de pré-requis.

### 3 EFFECTIF MAXIMUM

L'effectif par session est limité à 10 participants.

### 4 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ANIMATION

L'organisme de formation s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels du stagiaire.

**La formation est réalisée exclusivement en présentiel.**

**Les moyens pédagogiques** utilisés comprennent vidéoprojecteur, tableau blanc, cas pratiques. Un document ressource sera remis à la fin de la formation.

**L'animation pédagogique** est basée sur une démarche active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permettent l'ancrage en temps réel. Cette animation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

### 5 ENCADREMENT DE LA FORMATION

L'encadrement est exercé par un consultant formateur qui dispose de compétences techniques, professionnelles et pédagogiques. Ces compétences sont validées par des diplômes et/ou une expérience professionnelle dans les domaines des conditions de travail, de la santé et de la sécurité.

La session sera ainsi dispensée par Jean-Christophe DUCROSET - Consultant senior dans les domaines de la relation employeur-employés, des conditions de travail, de la santé et de la sécurité :

- Intervenant en prévention des risques professionnels
- Consultant évaluateur certifié AFNOR en santé et conditions de travail

### 6 PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

#### 1 - LA CHAÎNE DE PREVENTION EN MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Définition et objectifs, contexte réglementaire et recommandations techniques
- La participation des salariés à l'effort de prévention
- L'impact stratégique de la chaîne de prévention en matière de santé au travail

## 2 - LES CONNAISSANCES DE BASE EN MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL

- Identifier la santé au travail comme un objectif prioritaire constant
- Savoir définir et différencier une situation de travail, un danger, un risque, un dommage, une fréquence d'exposition et une gravité ainsi que leurs applications pratiques

## 3 - DÉTERMINER ET FORMALISER LA CHAÎNE DE PRÉVENTION

- Définir les tâches et activités associées à la prévention des risques professionnels
- Identifier les fonctions et acteurs de la prévention des risques professionnels
- Définir une typologie des rôles et des attributions
- Construire la matrice des rôles et attributions
- Valider et formaliser la chaîne de prévention

## 4 - DÉPLOYER ET FAIRE VIVRE LA CHAÎNE DE PRÉVENTION

- Savoir communiquer sur la chaîne de prévention auprès des autres salariés
- Savoir collecter une information sur le terrain, la retranscrire à la direction et le cas échéant alerter
- Savoir formuler, expliquer et animer une décision de la direction en matière de santé au travail

## 7 SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION

Signature d'une feuille d'émargement et par le formateur, par demi-journée.

Une attestation de compétences sera remise à chaque stagiaire.

## 8 VALIDATION ET APPRECIATION DES RESULTATS

Les modalités d'évaluation de la formation sont les suivantes :

- Évaluation pédagogique : à partir d'un questionnaire construit par l'organisme de formation. La réussite de l'évaluation nécessite un taux de bonnes réponses de 70 %.
- Évaluation de satisfaction à chaud : à partir d'un tour de table et d'un questionnaire construit par l'organisme de formation.
- Évaluation des acquis pédagogiques à froid à 3 mois : à partir d'un questionnaire construit par l'organisme de formation.

## 9 DATES DE FORMATION ET DURÉE

Les dates de formation sont à convenir mutuellement avec le client.

8 heures, réparties sur une journée

## 10 LIEU

Formation intra-entreprise dans les locaux du client.

La formation nécessite une salle adaptée à l'effectif à former, la possibilité de brancher au moins 2 équipements informatiques, un mur permettant la vidéoprojection d'un support ou une télévision.

## 11 COÛT PAR PARTICIPANT

A partir de 980 euros HT

## 12 FRAIS ET CONDITIONS DE RESTAURATION

A la charge du client

## 13 FRAIS ET CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

Non concerné

## 14 HANDICAP



Un entretien préalable sera mis en place pour aménager au mieux la formation avec votre handicap. Nos intervenants savent adapter leurs méthodologies pédagogiques en fonction des différentes situations d'handicap.

Contact référent handicap : Jean-Christophe Ducroset

## 15 RESPONSABLE DE L'ACTION DE FORMATION

Jean-Christophe DUCROSET  
Tel: 09 72 19 73 99 / Mail : idpf.contact@gmail.com

## 16 INDICATEURS DE RÉSULTAT ET DE PERFORMANCE

Taux de satisfaction : 0 %  
Taux de réussite aux évaluations des acquis : 0 %

Données mises à jour en juillet 2024

---

La formation est accessible sur demande :

- par téléphone : 09 72 19 73 99
- par mail : idpf.contact@gmail.com

Après étude de la demande, IDPF adressera les pièces nécessaires pour constituer le dossier de contractualisation de l'action de formation. Sous réserve des disponibilités, un délai minimum de 15 jours est à prévoir entre la validation du dossier et la réalisation de l'action de formation.